

Séance du Conseil communal du 20 décembre 2021

N° 01.- PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 OCTOBRE 2021.

Mme TARNION, Bourgmestre;
Mme DENYS, Présidente du C.P.A.S.;
Mmes et MM. DEGEY, LAMBERT, CHEFNEUX, OZER, LOFFET, BREUWER, LUKOKI, Echevin(e)s;
Mme CORTISSE, Présidente;
Mmes et MM. AYDIN, BEN ACHOUR, PIRON, ORBAN, BERRENDORF, DENIS, NAJI, DARRAJI, SCHROUBEN, SCHONBRODT, EL HAJJAJI, MAHU, THOMAS, BASAULA NANGI, FALZONE, MARECHAL, GALLASS, STOFFELS, COTRENA COTRENA, SMEETS, JORIS, MAGIS, VAN BOSSCHE, DELTOUR, CELIK, DEDERICH, MESTREZ, STINI, Conseiller(ère)s;
~~M. DEMOLIN, Directeur général~~; Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE EN VISIOCONFERENCE A 19 HEURES 40.

LE CONSEIL,

~~Mme TARNION, Bourgmestre;~~
~~M. LOFFET, Bourgmestre f.f.;~~
~~Mme DENYS, Présidente du C.P.A.S.;~~
~~Mmes et MM. DEGEY, CHEFNEUX, LAMBERT, OZER, LOFFET, BREUWER, LUKOKI, Echevin(e)s;~~
~~Mme CORTISSE, Présidente;~~
~~Mmes et MM. AYDIN, BEN ACHOUR, PIRON, ORBAN, BERRENDORF, DENIS, NAJI, DARRAJI, SCHROUBEN, SCHONBRODT, EL HAJJAJI, MAHU, THOMAS, BASAULA NANGI, FALZONE, MARECHAL, GALLASS, STOFFELS, COTRENA COTRENA, SMEETS, JORIS, MAGIS, VAN BOSSCHE, DELTOUR, CELIK, DEDERICH, MESTREZ, STINI, Conseiller(ère)s;~~
~~M. DEMOLIN, Directeur général~~; Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

Mme la Présidente précise qu'il y aura quatre demandes de points en urgence en séance publique et une au huis clos

0762 N° 00.- INONDATIONS DES 14 et 15 JUILLET 2021 - Evacuation des décharges et enlèvement de dépôts sauvages de déchets en voirie suite aux inondations - Dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues - Déclaration d'urgence

Entendu l'intervention de M. LOFFET, Bourgmestre f.f., qui explique les raisons de l'urgence;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT, Chef de Groupe P.T.B., qui n'a pas de problème avec l'urgence et cela a été discuté en Section mais il n'a pas reçu les points. Problème technique ou autres ? Il souhaite les avoir pour voir si c'est conforme à ce qui a été prévu;

A l'unanimité,

DECLARE

qu'il y a urgence sur ce point et porte celui-ci à l'ordre du jour sous le n° 00bis.

0763 N° 00^{bis}.- INONDATIONS DES 14 ET 15 JUILLET 2021 - Evacuation des décharges et enlèvement de dépôts sauvages de déchets en voirie suite aux inondations - Dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues.

A l'unanimité,

ADMET

la dépense en application de l'article L1311-5, alinéa 1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures.

0764 N° 00^{ter}.- TAXES, REDEVANCES ET DROITS COMMUNAUX - Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques - Règlement - Renouvellement pour l'exercice 2022 - Déclaration d'urgence.

Entendu l'intervention de M. LOFFET, Bourgmestre f.f., qui précise qu'il est plus prudent de voter ces taxes à cette séance pour être plus à l'aise avec le délai Tutelle;

A l'unanimité,

DECLARE

qu'il y a urgence à l'examen du point susmentionné et porte celui-ci à l'ordre du jour sous le n° 00quater.

0765 N° 00^{quater}.- TAXES, REDEVANCES ET DROITS COMMUNAUX - Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques - Règlement - Renouvellement pour l'exercice 2022.

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT, Chef de Groupe P.T.B., qui n'est pas d'accord sur le taux ni avec le mécanisme qui engendre des concurrences entre les communes. Il estime que la baisse des recettes est en lien avec l'augmentation de la pauvreté à Verviers;

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI, Chef de Groupe ECOLO, qui précise que la baisse des recettes serait due au Covid (chômage technique) et pas nécessairement liée à l'augmentation de la pauvreté de la population;

Entendu l'intervention de M. LOFFET, Bourgmestre f.f., qui confirme les éléments avancés par M. EL HAJJAJI. Il précise que d'autres communes ont le même taux. Les villes assument des charges à la place des autres communes. Cet impôt permet de financer des dépenses pour la population;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT qui maintient que pour lui, il y a bien un lien avec la pauvreté. Il y a une grosse disparité entre les communes et ça ne doit pas être la seule source de financement;

Par 29 voix contre 2 (P.T.B.),

ARRETE :

Art. 1.- Il est établi au profit de la Ville de Verviers, pour l'exercice 2022, une taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques à charge des habitants du Royaume qui sont imposables dans la commune au 1er janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

Art. 2.- Le taux de la taxe est fixé, pour tous les contribuables, à 8,5 % de la partie, calculée conformément à l'article 466 du Code des impôts sur les revenus, de l'impôt des personnes physiques dû à l'Etat pour le même exercice.

Art. 3.- La présente délibération sera transmise au Gouvernement Wallon compétent pour exercice de la Tutelle. Elle sera ensuite publiée selon les formes légales.

0766 N° 00^{quinquies}.- TAXES, REDEVANCES ET DROITS COMMUNAUX - Centimes additionnels au précompte immobilier - Règlement - Renouvellement pour l'exercice 2022 - Déclaration d'urgence.

A l'unanimité,

DECLARE

qu'il y a urgence à l'examen du point susmentionné et porte celui-ci à l'ordre du jour sous le n° 00sexies.

0767 N° 00^{sexies}.- TAXES, REDEVANCES ET DROITS COMMUNAUX - Centimes additionnels au précompte immobilier - Règlement - Renouvellement pour l'exercice 2022.

Par 29 voix et 2 abstentions (P.T.B.),

ARRETE :

Art. 1.- Il est établi au profit de la Ville de Verviers, pour l'exercice 2022, 2.800 centimes additionnels au précompte immobilier.

Art. 2.- Ces centimes additionnels sont perçus par le S.P.W. Finances conformément aux dispositions légales en la matière.

Art. 3.- La présente délibération sera transmise au Gouvernement Wallon compétent pour exercice de la Tutelle. Elle sera ensuite publiée selon les formes légales.

~~Mme TARGNION, Bourgmestre;~~

~~M. LOFFET, Bourgmestre f.f.;~~

~~Mme DENYS, Présidente du C.P.A.S.;~~

~~Mmes et MM. DEGEY, CHEFNEUX, LAMBERT, OZER, LOFFET, BREUWER, LUKOKI, Echevin(e)s;~~

~~Mme CORTISSE, Présidente;~~

~~Mmes et MM. AYDIN, BEN ACHOUR, PIRON, ORBAN, BERRENDORF, DENIS, NAJI, DARRAJI, SCHROUBEN, SCHONBRODT, EL HAJJAJI, MAHU, THOMAS, BASAULA NANGI, FALZONE, MARECHAL, GALLASS, STOFFELS, COTRENA COTRENA, SMEETS, JORIS, MAGIS, VAN BOSSCHE, DELTOUR, CELIK, DEDERICH, MESTREZ, STINI, Conseiller(ère)s;~~

~~M. DEMOLIN, Directeur général, Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.~~

0768

N° 00^{septies}.- INONDATIONS - CREATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE SPECIALE - Inondations : solidarité, reconstruction et résilience - Adoption - Point inscrit à la demande de M. EL HAJJAJI, Chef de Groupe ECOLO - Déclaration d'urgence.

Entendu la demande de M. EL HAJJAJI, Chef de Groupe ECOLO, en vue d'inscrire le point, en urgence, à l'ordre du jour de la présente séance (voir annexe pages 41 & 42);

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT, Chef de Groupe P.T.B., qui pense que ce qui a été dit est grave et que le débat doit être fait en Conseil communal. Il entend le refus de son point et va soutenir l'urgence du point. Ce qui a été dit est particulièrement choquant car il y a eu des morts et que la crise est toujours là. La Bourgmestre f.f. a reçu à la fois une demande officielle d'évacuation et un conseil officiel de ne pas évacuer. Cela nécessite un débat d'urgence. Ce qui a été dit est grave;

Entendu l'intervention de Mme la Présidente qui demande que l'on reste sur l'urgence;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT qui précise que la Bourgmestre f.f. a été avertie de la phase provinciale à 12h30 alors qu'il est reçu à la Ville vers 09h00;

Entendu l'intervention Mme la Présidente qui précise qu'il ne faut pas rentrer dans le fond sinon tous les partis pourront intervenir;

Entendu l'intervention de M. LOFFET, Bourgmestre f.f. (voir annexe pages 43 & 44) et qui conclut en précisant que la Majorité ne souhaite pas en débattre en urgence mais qu'elle n'a pas de problème à débattre plus tard;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT qui mentionne que l'argument du fait que la justice s'est emprise du dossier ne tient pas. Il y aura, certes, d'autres auditions mais il faut avoir une discussion publique et approfondie pour savoir ce qui s'est passé. Il y a urgence à avoir cette discussion et ne pas attendre des procédures qui vont durer des mois;

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI qui rappelle qu'il vient de voter l'urgence pour deux taxes et qu'ils ont été collaborateurs. Il demande un endroit pour échanger. Il n'y a pas eu de discussion depuis un mois à ce sujet. Ce que nous avons entendu vendredi, c'est une absence de communication d'information, une méconnaissance de la gestion de crise, Verviers n'a pas encodé des informations clés dans le logiciel prévu, ce sont des choses extrêmement gaves. Aujourd'hui, si l'urgence est refusée, il l'interprétera personnellement comme une volonté de ne pas faire dans un délai très court la transparence sur ce qui s'est produit et de ne pas pouvoir sortir par le haut de cette situation. Il reste deux possibilités : soit poser des questions par écrit au Collège et demander des réponses

selon le R.O.I., c'est très limitatif, soit le Collège alimente par le fait de ne pas créer cette commission les discours complotistes qui vont faire naître tout et n'importe quoi. Il insiste en demandant un vote nominal pour mettre en place cette commission et si celle-ci n'est pas mise en place, très clairement c'est un refus de créer un lieu de débat sur l'événement le plus grave de cette mandature. Sans cela, il y aura des suspicions de cacher quelque chose;

Entendu l'intervention de M. LOFFET qui constate qu'ECOLO et le P.T.B. n'ont pas écouté et qu'il regrette les accusations mensongères;

Entendu l'intervention de M. CHEFNEUX, Echevin, qui réservera à plus tard une réponse à cette caricature qui montre une incompréhension profonde et une manière de faire de la démagogie qui l'inquiète un peu;

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI qui a des éléments supplémentaires nouveaux graves qui vaudraient des réponses dans un lieu de débat, sans attendre la fin de la commission. S'il y a une crise demain, en l'absence de la Bourgmestre, qui pourra prendre le relai ?

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT qui précise qu'une bombe a été lâchée vendredi, émanant d'un membre de la Majorité. Cela fait réagir la population et elle attend des réponses. Il n'y a rien de démagogique dans la démarche;

Entendu l'intervention de M. SMEETS, Conseiller communal, qui précise que Mme LAMBERT a mis en cause des Services et cela pose problème. Ce sont les journalistes qui ont aussi relevé qu'il y avait des dysfonctionnements. La population a le droit de se faire une idée si la commune peut gérer une crise comme celle-là;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT qui demande s'ils pourront à nouveau s'exprimer après tout le monde;

Entendu l'intervention de M. BEN ACHOUR, Chef de Groupe P.S., qui constate que Mme LAMBERT ne pouvait cacher la réalité. Elle a présenté un timesheet des 14 et 15 juillet. Il y a aussi des échanges de courriels, de Whastapp, de sms. Il apparaît qu'il y a des difficultés dans la communication. Sur base de cela, il est demandé de créer une commission communale qui n'aura pas les mêmes pouvoirs que la commission régionale. Il y a un lieu de débat qu'est le Conseil communal. Donc, à part essayer d'obtenir un gain politique, il ne voit pas l'intérêt de la commission car il y a le lieu du débat public qui est le Conseil communal;

Entendu l'intervention de M. PIRON, Conseiller communal, qui s'oppose au fait d'être contre l'urgence car on est on contre la clarté. On ne refuse pas de discuter de ce qui s'est passé. On n'est pas contre la transparence si on refuse l'urgence;

Entendu l'intervention de M. ORBAN, Chef de Groupe C.D.H., qui précise que depuis les inondations c'est au Conseil communal ou en Section que le débat a lieu. Les auditions ne sont pas encore terminées et Mme la Bourgmestre doit encore être entendue. Il faut éviter d'ajouter à la peine collective due aux inondations et l'après inondations des peines individuelles qui ne pourront déboucher que sur des drames familiaux. Le C.D.H. ne veut pas de cette situation. M. LOFFET a été très clair, il a donné deux éléments de proposition d'actions, ne pas les entendre serait ridicule. Il pense que c'est une bonne proposition;

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI qui est mal à l'aise car il n'a pas parlé de commission d'enquête mais de commission spéciale. Mme LAMBERT a proposé un powerpoint sans logo "Ville", est ce qu'elle engage le Collège ?

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT qui entend n'importe quoi et il sait qu'elle a dit la vérité. Le P.T.B. ne veut pas de tête. Il ne comprend pas la réponse du P.S. qui n'est pas d'accord avec la commission demandée par ECOLO mais c'est sur l'urgence, y a-t-il urgence ou pas ? Une demande de débat est faite mais c'est refusé. La discussion ne porte que sur la question de l'urgence;

Par vote nominal;

Par 6 voix contre 25 et 1 abstention,

REJETTE

l'inscription du point à l'ordre du jour de la séance de ce jour.

0769 Le point n'a pas été examiné (aucun vote) car la déclaration d'urgence relative à la délibération n° 0768 " INONDATIONS - CREATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE SPECIALE - Inondations : solidarité, reconstruction et résilience - Adoption - Point inscrit à la demande de M. EL HAJJAJI, Chef de Groupe ECOLO - Déclaration d'urgence." a été rejetée.

0770 N° 01.- PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 6 SEPTEMBRE 2021 - Approbation.

A l'unanimité,

APPROUVE

ledit procès-verbal.

0771 N° 02.- INONDATIONS- Déshumidificateurs - Convention commune/Région Wallonne - Convention commune/citoyen - Adoption.

Entendu l'intervention M. LOFFET, Bourgmestre f.f., qui précise l'objet. Il précise que la Ville n'a reçu que 120 déshumidificateurs et que cela est trop peu et qu'il en a demandé plus au Commissariat à la Reconstruction;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT, Chef de Groupe P.T.B., qui trouve que cela vient un peu tard (plus la faute à la R.W. qu'à la Ville). La situation s'est dégradée entre temps (champignons, problème de santé). Effectivement, le nombre est trop peu élevé. Quel est le plan de la Ville pour améliorer cela et quelle coordination sera mise en place pour déshumidifier en cohérence ?

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI, Chef de Groupe ECOLO, qui constate qu'il n'y a rien sur le site de la Ville pour obtenir les déshumidificateurs. Pourquoi Verviers reçoit moins de déshumidificateurs que Pepinster ?

Entendu l'intervention de Mme DENYS, Présidente du C.P.A.S, qui constate qu'il n'y a pas suffisamment de déshumidificateurs mais que d'autres ont été commandés via la Croix-Rouge. Au niveau des délais, M. EL HAJJAJI parle de trois semaines, d'autres de quatre semaines. Selon la Région Wallonne, on peut les laisser plus longtemps et il faudra évaluer selon les besoins des gens. Il faudra reprendre contact avec eux, cela permettra de maintenir le lien et de voir ce que les gens ont besoin. Nous les avons pour douze semaines. Elle rappelle que la Ville en avait commandé 300, et elle ré-interpellera pour en avoir plus. Concernant le placement, des déshumidificateurs ont été installés dans des rues prioritaires et des maisons jointives;

Entendu l'intervention M. LOFFET qui regrette qu'il reste beaucoup de questions au sujet des déshumidificateurs;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT qui trouve que c'est assez malsain car il y a à nouveau des concurrences entre les communes. Et donc il en faut plus de manière générale. Pour lui, la Ville a une mission de salubrité publique et donc c'est bien à elle de mettre des déshumidificateurs chez les citoyens. Ce n'est pas « mieux que rien » car l'humidité dans les murs est mauvaise pour la santé des gens ? Mais donc, il faut plus de déshumidificateurs;

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI : quel service contacter à la Ville et le préciser cela sur le site de la Ville;

Une réponse sera apportée par la suite;

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- D'adopter les conventions proposées par le Commissariat spécial à la Reconstruction.

Art. 2.- De charger le Cabinet de la Bourgmestre de transmettre la convention commune/Région Wallonne dûment complétée au Commissariat spécial à la reconstruction, sis rue Mazy n° 25-27 à 5100 Jambes.

Art. 3.- De transmettre la présente délibération pour information au Services communaux concernés et au C.P.A.S.

0772 N° 03.- GESTION DE L'AIDE MATERIELLE - Télé-Service, A.S.B.L. - Gestion de stock et distribution des vêtements et du mobilier - Convention de partenariat - Adoption.

Entendu l'intervention M. LOFFET, Bourgmestre f.f., qui souligne le travail fait par la plateforme. Il précise ce que la Ville prend en charge via cette convention;

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI, Chef de Groupe ECOLO, qui remercie le travail important fait par Télé-Service. Il a posé des questions sur l'aide que Télé-Service apporte et le partenariat avec la Ville et il attend les réponses. Dans le cadre des aides que la Ville va recevoir, il était question de l'engagement de 10 ETP, l'assistant social (ou éducateur) fait-il partie de ces 10 ETP ?

Entendu l'intervention M. LOFFET qui précise que cet agent est pris en charge par la Croix-Rouge et que c'est plus pérenne comme solution;

A l'unanimité,

ADOPTE

la convention de partenariat avec l'A.S.B.L. "Télé-Service" visant la gestion de stocks et la distribution des dons vestimentaires et mobiliers reçus par la Ville de Verviers suite aux inondations des 14 et 15 juillet 2021.

0773 N° 04.- POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification - Globalisation - Rue Jules Mali - Approbation.

A l'unanimité,

ARRETE :

Art. 1.- Le présent arrêté abroge et remplace toute disposition prise antérieurement dans la rue Jules Mali.

Rue Jules Mali

A. Interdictions et restrictions de circulation

Il est interdit à tout conducteur de circuler depuis la rue de la Buse de Bois vers son carrefour avec la rue de l'Est, sauf pour les cyclistes et éventuellement les cyclomotoristes (classe A).

La mesure est matérialisée par le signal C1 complété par le panneau M2 et éventuellement M3 ainsi que le F19 complété par le panneau M4 et éventuellement M5.

B. Arrêt et stationnement (signaux routiers)

Le stationnement est réservé aux véhicules utilisés par les personnes à mobilité réduite à proximité du n° 7.

La mesure sera matérialisée par des signaux E9a complétés par un pictogramme adéquat.

C. Arrêt et stationnement (marques routières)

Le stationnement est interdit devant l'accès carrossable sis au n° 14.

La mesure sera matérialisée par une ligne discontinue de couleur jaune tracée sur le bord réel de la chaussée ou sur la bordure du trottoir, d'un marquage strié ou d'un accotement en saillie.

Art. 2.- Le présent règlement est soumis à l'approbation de l'agent d'approbation. Il sera ensuite publié dans les formes légales, puis transmis, pour information, aux Greffes des Tribunaux de Première Instance et de Police, aux Services techniques communaux et à la Zone de Police "Vesdre".

0774 N° 05.- ENTITES CONSOLIDEES - Régie communale autonome "Synergis" - Composition des organes de gestion - Remplacement d'un administrateur démissionnaire.

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI, Chef de Groupe ECOLO, qui explique les raisons de l'abstention de son Groupe;

Par 26 voix et 6 abstentions (P.T.B. - ECOLO).

DESIGNE :

M. DENIS Jean-François, Conseiller communal, en qualité d'administrateur au sein du Conseil d'administration de la Régie communale autonome "Synergis".

- 0775 **N° 06- PLAN DE COHESION SOCIALE (P.C.S.) - Aide au transport des personnes sinistrées - Prêt d'un véhicule par la Société BMW BeLux - Approbation.**
A l'unanimité.
 ADOPTE
 la convention de partenariat qui lie la Ville et la Société "BMW BeLux" dans le cadre du prêt d'un véhicule, destiné à transporter des personnes sinistrées, et mis gracieusement, à titre gratuit, à disposition du Plan de Cohésion sociale.
- 0776 **N° 07.- VOIRIES - Inondations des 14 et 15 juillet 2021 - Ensival et Pré Javais - Remise en état en 2021 de voiries sinistrées: rues Neuve, de la Tinne, Jean Martin Maréchal, Renier, Saint-Anne et Saint-Remacle n° 1 à 17 - - Projet - Fixation des conditions de marché - Dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues.**
 PREND ACTE
 de la décision du Collège communal du 14 octobre 2021 approuvant les conditions et le mode de passation du marché : VOIRIES - Ensival et Prés-Javais - Remise en état de voiries sinistrées (rues Neuve, de la Tinne, Jean-Martin Maréchal - rues Renier, Sainte-Anne, Saint-Remacle n° 1 à 17).
- 0777 **N° 08.- VOIRIE - Inondations des 14 et 15 juillet 2021 - Ensival et Pré Javais - Remise en état en 2022 de voiries sinistrées - Projet - Fixation des conditions de marché.**
A l'unanimité.
 DECIDE :
Art. 1.- D'approuver le cahier des charges n° MP2021-138 et le montant estimé du marché "VOIRIE: Inondations des 14 et 15 juillet 2021 - Ensival et Pré Javais - Remise en état des voiries sinistrées", établis par l'auteur de projet, SOTREZ-NIZET, S.P.R.L., Outre Cour n° 124/14 à 4651 Herve. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 603.903,50 € hors T.V.A. ou 730.723,24 €, 21 % T.V.A. comprise (126.819,74 € T.V.A. co-contractant).
Art. 2.- De passer le marché par la procédure ouverte.
Art. 3.- De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.
Art. 4.- De financer cette dépense par le crédit proposé à la modification budgétaire n° 1 du budget extraordinaire 2021 à cette séance du Conseil communal, sur les allocations 14010/735-57 20211021 et 14010/735-57 20211022, non encore approuvée par les Autorités de Tutelle et de proposer d'augmenter ce crédit d'un montant de 10.000,00 € lors de cette même séance;
- 0778 **N° 09.- VOIRIE - Centre-ville - Inondations des 14 et 15 juillet 2021 - Essais goudrons - Approbation des conditions et de l'attribution - Dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues.**
A l'unanimité.
 ADMET
 la dépense en application de l'article L1311-5, alinéa 1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures.
- 0779 **N° 10.- BATIMENTS COMMUNAUX - Inondations des 14 et 15 juillet 2021 - Marché-stock - Assainissement des bâtiments sinistrés - Projet - Fixation des conditions de marché - Dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues.**
 PREND ACTE
 de la décision du Collège communal du 30 septembre 2021 approuvant les conditions et le mode de passation du marché : BATIMENTS COMMUNAUX: Inondations des 14 et 15 juillet 2021 - Assainissement des bâtiments sinistrés (MP2021-123).

- 0780 N° 11.- BATIMENTS SCOLAIRES - Inondations des 14 et 15 juillet 2021 - Rénovation de l'école de l'Est - Désignation d'un auteur de projet - Attribution - Dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues.**
A l'unanimité,
 ADMET
 la dépense en application de l'article L1311-5, alinéa 1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures.
- 0781 N° 12.- BATIMENTS SCOLAIRES - Inondations des 14 et 15 juillet 2021 - Reconstruction de l'école d'Ensival - Désignation d'un auteur de projet - Projet - Fixation des conditions de marché - Dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues.**
A l'unanimité,
 DECIDE :
Art. 1.- D'approuver le cahier des charges n° MP2021-145 et le montant estimé du marché "BATIMENTS SCOLAIRES - Ecole d'Ensival - Rénovation - Désignation d'un auteur de projet", établis par le Service Projet. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 720.000,00 €, hors T.V.A., ou 871.200,00 €, 21 % T.V.A. comprise.
Art. 2.- De passer le marché par la procédure ouverte.
Art. 3.- De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national et européen.
Art. 4.- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021 demandé en modification budgétaire 1 non encore approuvée par les autorités de tutelle sur l'allocation 14010/733-51 (n° de projet 20211033) d'un montant de 300.000,00 €, T.V.A. comprise.
- 0782 N° 13.- BATIMENTS CLASSES - Inondations des 14 et 15 juillet 2021 - Travaux de menuiserie urgents - Attribution - Dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues.**
A l'unanimité,
 ADMET
 la dépense en application de l'article L1311-5, alinéa 1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures.
- 0783 N° 14.- Mise à disposition de containers pour le Service Maintenance - Avenant 1 - Attribution - Dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues.**
Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT, Chef de Groupe P.T.B., qui demande qu'il y ait en plus des conteneurs pour les citoyens;
A l'unanimité,
 ADMET
 la dépense en application de l'article L1311-5, alinéa 1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures.
- 0784 N° 15.- CULTURE - Budget communal 2021 - Octroi d'un subside numéraire - Compagnie de danse Fabienne Henrot, A.S.B.L. - Approbation.**
A l'unanimité,
 DECIDE :
 - d'octroyer un subside de 500,00 € sous forme d'argent, en faveur de l'A.S.B.L. "Compagnie de danse Fabienne Henrot";
 - de liquider en faveur de l'A.S.B.L. "Compagnie de danse Fabienne Henrot" le subside en deux fois, 50 % à l'octroi par le Conseil communal et 50 % sur base de factures acquittées;

- de demander à l'A.S.B.L. de fournir des factures acquittées pour un montant équivalent au subside octroyé.

0785 N° 16.- CULTURE - budget communal 2021 - Règlement communal relatif à l'octroi d'un subside exceptionnel en faveur des acteurs culturels et gestionnaires de lieux à vocation culturelle ayant été impactés dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 - Adoption.

A l'unanimité,

ADOPTÉ

le règlement communal ainsi que le formulaire relatifs à l'octroi d'un subside exceptionnel en faveur des acteurs culturels et gestionnaires de lieux à vocation culturelle ayant été impactés dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19.

0786 N° 17.- AQUALAINE, A.S.B.L. - Mesures de contrôle financier - Comptes 2020 - Budget 2021- Approbation.

Par 30 voix et 2 abstentions (P.T.B.),

ATTESTE

que le subside octroyé, au vu de l'analyse des comptes et bilan de l'exercice 2020, a été utilisé conformément aux fins pour lesquelles il a été octroyé.

0787 N° 18.- MAISON DU TOURISME DU PAYS DE VESDRE, A.S.B.L. - Mesures de contrôle financier - Comptes 2020 - Budget 2021- Approbation.

Par 30 voix contre et 2 abstentions (P.T.B.),

ATTESTE

que le subside octroyé à l'A.S.B.L. "Maison du Tourisme du Pays de Vesdre", au vu de l'analyse des comptes et du bilan de l'exercice 2020, a été utilisé conformément aux fins pour lesquelles il a été octroyé.

0788 N° 19.- MUSEE - Convention avec l'Ecole supérieure des Arts Saint-Luc Liège - Ratification.

A l'unanimité,

RATIFIE

la convention.

0789 N° 20.- MUSEE - Convention avec l'Ecole supérieure des Arts Saint-Luc Liège pour la restauration du Bethléem - Adoption.

Entendu l'intervention de M. MAHU, Conseiller communal, qui souligne que les fuites dans la presse n'invitent pas à la confiance;

Entendu l'intervention de M. CHEFNEUX, Echevin, qui reconnaît que M. MAHU est toujours constructif. Cela n'a été qu'une tempête dans un verre d'eau;

Entendu l'intervention de M. MAHU;

A l'unanimité,

ADOPTÉ

la convention.

0790 N° 21.- MUSEE - Convention de collaboration avec le Musée M. de Leuven- Adoption.

A l'unanimité,

ADOPTÉ

la convention.

0791 N° 22.- MUSEE - Convention avec le C.T.L.M. pour la mise en dépôt d'objets donnés au Musée - Adopte.

A l'unanimité,

ADOPTÉ

la convention.

0792 N° 23.- AFFAIRES ECONOMIQUES - Festival d'automne - Musée du Chocolat - Convention de collaboration - Adoption.

Par 30 voix et 2 abstentions.

ADOPTÉ

la convention de collaboration relative à l'organisation du festival d'automne entre d'une part la Ville de Verviers représentée par sa Directrice générale f.f., Mme Muriel KNUBBEN et Mme Cécile OZER, Echevine des Affaires économiques et d'autre part, Le Musée du Chocolat (Chocolat belge, passion et patrimoine A.S.B.L.), représentée par M. Jean-Philippe DARCIS et Mme Christelle BRIEN.

0793 N° 24.- BUDGET COMMUNAL 2021 - Octroi d'un subside numéraire - Union des commerçants verviétois (U.C.V.), A.S.B.L. - Approbation.

A l'unanimité.

DECIDE :

- d'octroyer une subvention de 10.000,00 € sous forme numéraire à l'A.S.B.L. "Union des commerçants verviétois";
- de demander à l'A.S.B.L. de fournir les factures acquittées ainsi que le rapport d'activité de l'exercice au cours duquel le subside aura été utilisé aux fins d'attester de son utilisation conforme;
- de charger le Collège communal de liquider la subvention selon les modalités suivantes : 50 % du montant total dès à présent et 50 % sur base des justificatifs précités. Si ces derniers couvrent la totalité du subside.

0794 N° 25.- AFFAIRES ECONOMIQUES - Règlement communal relatif à l'octroi d'une aide forfaitaire en faveur des commerçant(e)s ayant été impacté(e)s de manière exceptionnelle et contraint(e)s à la fermeture suite aux inondations - Adoption.

Entendu l'intervention de Mme OZER, Echevine, qui expose en quelques mots le contenu du règlement;

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI, Chef de Groupe ECOLO, qui pense que 10 employés c'est peut-être un peu « peu » ou que d'autres critères auraient pu être posés. Mais il souligne qu'il s'agit d'une bonne mesure dans les délais brefs;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT, Chef de Groupe P.T.B., qui précise que cette mesure a le mérite d'exister;

Attendu que Mme SCHROUBEN, MM. BEN ACHOUR, CELIK, FALZONE, Conseillers communaux, ne participent pas aux votes;

A l'unanimité.

ADOPTÉ

le règlement communal ainsi que le formulaire relatifs à l'octroi d'une aide forfaitaire en faveur des commerçant(e)s ayant été impacté(e)s de manière exceptionnelle et contraint(e)s à la fermeture suite aux inondations.

0795 N° 26.- EMPLOI - Agence Locale pour l'Emploi, A.S.B.L. - Assemblée générale et Conseil d'administration- Modification des représentants.

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT, Chef de Groupe P.T.B., qui remarque que le P.T.B. perd son siège à l'A.L.E. Il n'arrive pas à comprendre. S'il s'agit d'un problème de calcul. L'Opposition n'est plus tellement représentée. Il a des craintes sur la démocratie à Verviers;

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI, Chef de Groupe ECOLO, qui s'est aussi interrogé. Le P.T.B. pourrait être un observateur;

Entendu l'intervention de Mme OZER, Echevine, qui réexplique le principe de la clé d'Hondt. Le Collège n'a pas voulu reprendre un siège au P.T.B. S'il peut y avoir un observateur, on envisagera la question au Collège;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT qui dit que les règles peuvent être changées. Les problèmes doivent être soulevés. Le siège pourrait être laissé au P.T.B.;

Par 30 voix contre 2 (P.T.B.),

DECIDE :

Art. 1.- De proposer, en lieu et place du représentant du Groupe P.T.B., en qualité de représentant(e) de la Ville afin de siéger à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration de l'A.S.B.L. "Agence locale pour l'Emploi (A.L.E.)", M. FALZONE Gaëtan.

Art. 2.- L'intéressé(e) sera considéré(e) comme démissionnaire :

- immédiatement en cas de perte de sa qualité de Conseiller communal en cours de mandat ou en cas de perte de la qualité qui a justifié sa désignation;
- immédiatement après l'Assemblée générale qui suit le renouvellement des Conseillers communaux;
- immédiatement après l'exclusion ou la démission de son groupe politique en cours de mandat.

Art. 3.- De transmettre la présente délibération à l'intéressé et à l'A.S.B.L. "Agence locale pour l'emploi (A.L.E.)" à titre de notification.

0796 N° 27.- CULTES - Eglise de l'Immaculée Conception - Budget 2021 - Modifications budgétaires n° 1 - Approbation.

Par 26 voix et 6 abstentions (P.T.B. - ECOLO),

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver les modifications budgétaires n° 1 apportées au budget 2021 de la fabrique d'église Immaculée Conception présentant les résultats suivant :

Recettes ordinaires totales	22.951,35
• dont une intervention communale ordinaire	18.944,35
Recettes extraordinaires totales	27.570,79
• dont une intervention communale extraordinaire	15.710,64
• dont un excédent présumé de l'exercice courant	6.860,15
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	8.649,00
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	21.162,50
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	20.710,64
• dont un déficit présumé de l'exercice courant	0,00
Recettes totales	50.522,14
Dépenses totales	50.522,14
Résultat budgétaire	0,00

Art. 2.- De transmettre la présente délibération à la fabrique de l'église Immaculée Conception et à l'Evêque de Liège;

Art. 3.- De publier par voie d'affichage la présente délibération.

En application de l'art. L3162-3, al. 1 du C.D.L.D., un recours peut être introduit auprès du Gouverneur soit par l'organe représentatif agréé soit par l'établissement local dans les 30 jours de la réception de la décision du Conseil communal.

0797 N° 28.- CULTES - Eglise Notre-Dame des Récollets - Budget 2021 - Modifications budgétaires n° 1 - Approbation.

Par 26 voix et 6 abstentions (P.T.B. - ECOLO),

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver les modifications budgétaires relatives à l'exercice 2021 de la fabrique d'église Notre-Dame des Récollets en y intégrant les corrections suivantes :

Article	Ancien montant	Nouveau montant
R18j: Autres: indemnités inondations	128.684,54	0,00
R28c: Autres: indemnités inondations	0,00	128.684,54

et présentant les résultats suivants :

Recettes ordinaires totales	68.649,79
• dont une intervention communale ordinaire	0,00
Recettes extraordinaires totales	128.684,54
• dont une intervention communale extraordinaire	0,00
• dont un excédent présumé de l'exercice courant	0,00
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	12.405,00
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	48.129,03
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	136.800,30
• dont un déficit présumé de l'exercice courant	1.800,30
Recettes totales	197.334,33
Dépenses totales	197.334,33
Résultat budgétaire	0,00

Art. 2.- De transmettre la présente délibération à la fabrique de l'église Notre-Dame des Récollets et à l'Evêque de Liège;

Art. 3.- De publier par voie d'affichage la présente délibération.

En application de l'art. L3162-3, al. 1 du C.D.L.D., un recours peut être introduit auprès du Gouverneur soit par l'organe représentatif agréé soit par l'établissement local dans les 30 jours de la réception de la décision du Conseil communal.

0798

N° 29.- CULTES - Eglise Saint-Nicolas - Budget 2021 - Modifications budgétaires n° 1 - Approbation.

Par 26 voix et 6 abstentions (P.T.B. - ECOLO).

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver les modifications budgétaires n° 1 apportées au budget 2021 de la fabrique d'église Saint-Nicolas présentant les résultats suivant :

Recettes ordinaires totales	31.219,25
• dont une intervention communale ordinaire	13.035,39
Recettes extraordinaires totales	76.948,65
• dont une intervention communale extraordinaire	0,00
• dont un excédent présumé de l'exercice courant	10.949,51
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	6.885,86
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	35.282,90
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	65.999,14
• dont un déficit présumé de l'exercice courant	0,00
Recettes totales	108.167,90
Dépenses totales	108.167,90
Résultat budgétaire	0,00

Ces modifications budgétaires n° 1 n'entraînent aucun changement dans l'intervention communale ni à l'ordinaire, ni à l'extraordinaire.

Art. 2.- De transmettre la présente délibération à la fabrique de l'église Saint-Nicolas et à l'Evêque de Liège.

Art. 3.- De publier par voie d'affichage la présente délibération.

En application de l'art. L3162-3, al. 1 du C.D.L.D., un recours peut être introduit auprès du Gouverneur soit par l'organe représentatif agréé soit par l'établissement local dans les 30 jours de la réception de la décision du Conseil communal.

0799 N° 30.- CULTES - Eglise Saint-Remacle - Budget 2021 - Modifications budgétaires n° 1 - Approbation.

Par 26 voix et 6 abstentions (P.T.B. - ECOLO).

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver les modifications budgétaires n° 1 apportées au budget 2021 de la fabrique d'église Saint-Remacle présentant les résultats suivant :

Recettes ordinaires totales	52.644,95
• dont une intervention communale ordinaire	0,00
Recettes extraordinaires totales	484.527,71
• dont une intervention communale extraordinaire	0,00
• dont un excédent présumé de l'exercice courant	44.956,71
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	15.195,00
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	50.806,66
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	471.171,00
• dont un déficit présumé de l'exercice courant	0,00
Recettes totales	537.172,66
Dépenses totales	537.172,66
Résultat budgétaire	0,00

Ces modifications budgétaires n° 1 n'entraînent aucun changement dans l'intervention communale ni à l'ordinaire, ni à l'extraordinaire.

Art. 2.- De transmettre la présente délibération à la fabrique de l'église Saint-Remacle et à l'Evêque de Liège.

Art. 3.- De publier par voie d'affichage la présente délibération.

En application de l'art. L3162-3, al. 1 du C.D.L.D., un recours peut être introduit auprès du Gouverneur soit par l'organe représentatif agréé soit par l'établissement local dans les 30 jours de la réception de la décision du Conseil communal

0800 N° 31.- PERSONNEL ADMINISTRATIF - Constitution d'une réserve de recrutement commune Ville-C.P.A.S. d'employés d'administration (H/F/X) - Décision.

Entendu l'intervention de M. LOFFET, Bourgmestre f.f., qui explique en deux mots l'objet du recrutement et qui précise que l'opposition est associée dans les jurys;

A l'unanimité.

DECIDE

d'organiser des examens de recrutement d'employés d'administration avec le C.P.A.S du même ressort et de verser les lauréats dans une réserve de recrutement commune.

0801 N° 32.- BUDGET COMMUNAL 2021 - Modification budgétaire n° 1 - Services ordinaire et extraordinaire - Tableau de bord quinquennal 2021/2026 - Actualisation - Arrêté définitif.

Entendu l'intervention de M. LOFFET, Bourgmestre f.f., à propos de ses propositions de modifications en séance dues à l'urgence. Il y a des eu aussi des erreurs d'encodage;

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI, Chef de Groupe ECOLO, qui souligne quand même qu'il y a eu beaucoup de modifications après l'envoi dans les délais. Peut-on renforcer le processus de validation des dépenses pour éviter ce genre d'erreurs (voir annexe pages 45 à 47) ?

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT, Chef de Groupe P.T.B., qui regrette qu'il n'y ait pas de M.B. 2 à cause des chamailleries de la Majorité;

Entendu l'intervention de M. LOFFET qui préfère corriger des erreurs;

A l'unanimité.

APPROUVE

1. les amendements à l'ordinaire suivants :

Dépenses de fonctionnement	Libellé	Budget 2021/MB1 Imprimée	Amendement	Budget 2021/MB1 Corrigée
761/12403-48	Concert et animation podium solidaire	0	+5.000	5.000
849/12403-48	Organisation du plan diversité	0	+10.000	10.000
562/124-48	Achat de matériel à destination touristiques et organisation de manifestation	1.000	+ 3.000	4.000
849/12401-48	Egalité des chances - frais divers	34.444,48	- 12.987,46	21.457,02
849/12405-48	frais pour le Centre de testing covid	0	+ 16.800	16.800
751/124-22	Frais de voyage scolaire - excursions et classes de plein air	7.546,02	+ 5.000	12.546,02
Dépense de transfert	Libellé	Budget 2021/MB1 Imprimée	Amendement	Budget 2021/MB1 Corrigée
761/33202-02	Intervention mouvements de jeunesse et actions de citoyenneté jeunesse	0	+ 3.000	3.000
Recette de transfert	Libellé	Budget 2021/MB1 Imprimée	Amendement	Budget 2021/MB1 Corrigée
849/485-48	Egalité des chances - subsides divers	36.096,36	- 19.187,66	16.908,70
849/380-01	Remboursement au centre de testing Covid	0	+16.800	16.800

2. les amendements à l'extraordinaire suivants :

Dépenses d'investissement	N° de projet	Libellé	Budget 2021/MB1 Imprimée	Amendement	Budget 2021/MB1 Corrigée
14010/733-51	20211032	Ecole de l'Est désignation d'un auteur de projet	80.000	+5.000	85.000
14010/735-57	20211022	Voirie - Prés-Javais - remise en état des voiries suite aux inondations	450.000	+ 10.000	460.000
14010/724-56	20211020	Bâtiment communaux - remplacement des chaudières	1.350.000	+ 20.000	1.370.000
136/743-52	20211037	Remplacement d'un Vervibus	0	+57.053,59	57.053,59
Recette de transfert	N° de projet	Libellé	Budget 2021/MB1 Imprimée	Amendement	Budget 2021/MB1 Corrigée
14010/560-51	20211032	Subsides assurances - auteur de projet Ecole de l'Est	80.000	+ 5.000	85.000
14010/664-51	20211022	Subsides fonds des calamités - Voiries Prés Javais	405.000	+ 9.000	414.000

14010/560-51	20211020	Subsides assurances - remplacement des chaudières bâtiments communaux	1.350.000	+ 20.000	1.370.000
136/560-51	20211037	Remplacement d'un Vervibus	0	+57.053,59	57.053,59
Recette de dette	N° de projet	Libellé	Budget 2021/MB1 Imprimée	Amendement	Budget 2021/MB1 Corrigée
14010/961-51	20211022	Recette d'emprunt - Voiries Prés Javais	45.000	+ 1.000	46.000

Entendu l'intervention de M LOFFET qui explique qu'il s'agit de modifications budgétaires de crise avec énormément de données qui changent dans la cadre de la gestion de l'après inondations. L'exercice budgétaire a par ailleurs été compliqué par :

- Les remboursements de la taxe parking : -430.000 €
- La diminution des recettes issues de l'impôt sur les revenus en conséquence de la crise COVID : - 283.000 €
- Une majoration des précomptes immobiliers à charge de la ville suite à la perte de locataires : -227.000 € (la perte de revenus locatifs impactera plutôt l'initial 2022)
- Une augmentation des factures de nos prestataires pour le traitement des déchets : + 350.000 €

Au niveau des dépenses de soutien à l'activité commerciale :

- Le montant nécessaire au paiement des primes de compensation pendant les travaux est porté à 121.000 € alors qu'il était de 30.000 € l'année passée;
- Le montant de l'emprunt de relance de 1,8 million d'€ est confirmé et 540.000 € de solde au sein de cet emprunt sont redirigés pour soutenir les réouvertures des commerçants sinistrés;
- Malgré la perte du subside Créashop qui n'est toujours pas remplacé par la Wallonie, 25.000 € sont maintenus pour la prime d'aide à la création de commerces Vervishop;
- Nous inscrivons également 303.000 € de subside en faveur des clubs sportifs grâce à une aide COVID issue de la Wallonie.

Les dépenses de personnel sont totalement maîtrisées puisque malgré une anticipation de l'indexation des salaires et le recrutement de 10 collaborateurs supplémentaires pour faire face au surcroît de travail lié aux inondations, ces dépenses diminuent légèrement de 194.000 €.

Les principales modifications de notre budget ont trait à la gestion des inondations :

- Un montant de 1,6 million d'€ est porté à charge de notre assurance essentiellement correspondant aux travaux d'évacuation des boues, de nettoyage et de séchage de nos bâtiments sinistrés ainsi que la location de conteneurs pour l'école d'Ensival et la régie de quartier d'Ensival.
- Un autre montant de 1,8 million d'€ de dotation spéciale inondation issu de la Wallonie est également mobilisé pour une série de dépenses urgentes et impérieuses : l'achat de déshumidificateurs pour nos bâtiments, l'achat de matériel pour l'aide alimentaire, de barrières, la réparation des coffres électricité et gaz, le recours à la Fondation des Architectes de l'urgence etc.
- L'ensemble des dépenses afférentes à des réquisitions d'entreprises pour évacuer les dégâts directement après les inondations sont transmises au Fédéral.
- Un crédit de 234.000 € complémentaires est inscrit à charge de la Wallonie pour le recours à des prestataires externes pour faire face au ramassage des déchets restants liés aux inondations ainsi que le nettoyage des sites de stockage HDB et Belgacom.

Le budget extraordinaire est considérablement réorganisé sur base de la quantité de travaux programmés ou en cours dans nos bâtiments ou sur le domaine public consécutifs aux destructions par les inondations pour un montant total de 5,7 millions d'€ rien qu'en 2021:

Inscription de travaux en cours ou qui vont démarrer :

- Remplacement de chaudières et réparation des installations : 1,55 million
- Assainissement d'immeubles sinistrés : 500.000 €
- Remise en état des plaines Lentz et des Clarisses ainsi que du parc Godin : 250.000 €
- Remise en conformité électrique : 150.000 €
- Remise en état urgente des voiries à Ensival : 650.000 €
- Remise en état urgente des voiries de Pré-Javais : 460.000 €
- Autres réfections voiries et égouts : 600.000 €

De nombreux travaux qui auront lieu l'année prochaine doivent être étudiés dès maintenant :

- Auteur de projet Pont de la Raye : 100.000 € (en cours)
- Auteur de projet ponts endommagés : 206.000 € (en cours)
- Auteur de projet voiries endommagées : 275.000 € (en cours)
- Auteur de projet rénovation de l'école de l'Est : 85.000 € (en cours)
- Auteur de projet reconstruction de l'école d'Ensival : 300.000 € (en cours)

D'autres projets continuent d'avancer :

- 120.000 € d'études de faisabilité pour la réalisation d'études de performance énergétique très poussées pour les projets FEDER de la nouvelle programmation
- L'acquisition de véhicules moins polluants : +125.000 €
- Le remplacement du Vervibus emporté par les inondations : 57.000 €

Le nombre et le volume de projets développés par la majorité est à la hauteur des ambitions du Conseil communal dans l'approbation des budgets d'investissements successifs depuis le début de la mandature : notamment la rénovation de la piscine dont la part subsidiée est de seulement 1,5 million, le chantier Ville conviviale de 20 millions avec seulement 8 millions subsidiés, la rénovation du Grand-Théâtre couverte par un investissement de 10 millions sur fonds propres de la Ville, la transformation du Grand-Bazar en Cité administrative exemplaire sur le plan énergétique que nous espérons sortir de nos perspectives d'endettement grâce au FEDER. Le disponible de balise d'emprunt sera de 17 millions pour le reste de la mandature à la fin de l'année 2021. Il faudra faire attention à l'endettement. La prise en compte de l'ampleur de la catastrophe à Verviers par les pouvoirs subsidiaires est donc indispensable;

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI qui se réjouit des bonnes nouvelles en recette (excédents des deux Zones notamment). Par contre, la Maison de Police de Hodimont est toujours inaccessible. Il y a trois mauvaises nouvelles : fiasco de la taxe parking et la Ville doit rembourser environ 430.000,00 €; il y aussi une forte augmentation des honoraires d'avocats (parking centre-ville, Revitalisation Heusy, locataire Ville, dossier Etat civil) et cela signifie quelque chose dans la manière de gérer. Majoration pour les fournitures d'électricité pour l'éclairage public, alors que la Ville passe au LED. Il ne comprend donc pas. Enfin, la redevance pour le stationnement doit être reconsidérée (vu le litige avec la société). Enodia fournit des dividendes aux communes extrêmement bas et le Collège prend une hypothèse de faire un lissage d'une moyenne historique pour mettre un montant dans le plan quinquennal et on estime qu'au niveau Enodia les montants seront certes plus importants que l'année passée mais ils seront encore limités. Enfin, l'impact du projet PVI n'est pas encore signifié à ce stade. PVI, aujourd'hui, c'est une perte de recette au niveau des loyers (400.000 €) mais il y a aussi une augmentation du précompte et des travaux extraordinaires pour le nettoyage lié aux inondations, ce projet est aussi lié à une série d'incertitudes sur l'avenir. Une allocation qui a fait réagir ECOLO c'est celle des plantations d'arbres et plantes de 22.500 € et mise à zéro, ce qui est incompréhensible avec le défi climatique. Il s'agit d'une occasion manquée pour agir en faveur du climat (voir annexe pages 45 à 47);

Entendu l'intervention de M. LOFFET qui précise qu'il s'agit d'un regroupement d'allocations et non une suppression;

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI qui remercie pour la précision de cette bonne nouvelle. Il voit deux enjeux majeurs pour le futur: l'augmentation de la cotisation de responsabilisation et le fait de savoir si la Ville se dirige vers un nouveau prêt "CRAC" (voir annexe pages 45 à 47) ?

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT: il y a la question des pensions qui est préoccupante, il est pertinent de savoir si on avance vers un prêt CRAC. Ceci n'est pas un budget mais une M.B. et ce n'est pas un pacte de majorité. Il faut un lien avec cela car il est étonnant de faire des budgets et M.B. à l'aveugle car il n'y a pas de ligne directrice. Un budget, des M.B., ce sont des choix politiques. Il est interpellé par le budget, la Ville est dans une situation particulière, crise COVID plus les inondations et, dans ce cadre-là, la Ville devant un budget qui subit et qui reporte beaucoup de responsabilités sur le C.P.A.S. La salubrité publique est une responsabilité de la Ville, la lutte contre la pauvreté aussi et surtout parce que le C.P.A.S. n'a pas de réunion publique. Il ne retrouve pas une direction par rapport aux inondations. Il n'y a pas la volonté de soutenir la population pour ramasser les déchets. Une inquiétude est que la Ville va devoir payer 10 % des travaux à faire. Un point qui l'a interpellé est la diminution des recettes IPP, c'est un indicateur. Il y a donc une augmentation de la pauvreté à Verviers et il n'y a pas de budget pour lutter contre cela. Le plus choquant, c'est de voir la perte de 230.000 € sur la taxe des parkings gratuits. Celle-ci existe encore dans certaines communes et il y a moyen de l'améliorer pour qu'elle passe. Il y a aussi le problème concernant la taxe poubelles et enfin Indigo qui ne fonctionne pas. Il faut reprendre cela en main avec un parking gratuit à Verviers. C'est une M.B. qui subit les choses;

Entendu l'intervention de M. ORBAN, Chef de Groupe C.D.H., qui précise que les modifications sont justifiées et nécessaires. Par contre, Verviers a le plus de sinistrés et de km de voirie et cela va impacter lourdement les budgets. Et Verviers n'aura pas 100 % d'indemnités mais 90 %. Les Députés régionaux devraient Relayer la demande de 100% au Gouvernement régional;

Entendu les réponses de M. LOFFET;

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI qui revient sur la manière dont la taxe parking a été inscrite. Qu'en est-il de la dotation du C.P.A.S. et de son plan quinquennal (voir annexe pages 45 à 47)?

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT qui espère que la D.P.C. sera passée au prochain Conseil communal. Il rappelle que la rotation des voitures peut venir d'autres moyens que le stationnement payant. Concernant le ramassage des déchets, c'est uniquement pour ramasser ce qu'il y a sur les trottoirs, mais il faut plus que cela. Il faut mettre en place une système plus pérenne. Il n'y a pas une volonté de prendre la main pour sortir la Ville et les habitants de ces problèmes de froid, d'humidité et de champignons;

Entendu l'intervention de M. BEN ACHOUR, Chef de Groupe P.S., qui précise que le disque bleu n'est pas la panacée en matière de rotation et rappelle que la rue du Parc génère le plus de redevances et donc bien plus qu'une rue payante;

Entendu l'intervention de SCHONBRODT qui précise qu'il s'agissait d'une pointe de sarcasme concernant l'utilisation du disque bleu. Pour la rue du Parc, les gens ont besoin d'une place de parking qui dure plus longtemps mais, concernant le centre-ville, il suggère de demander aux gens s'ils sont d'accord avec la politique actuelle ou s'ils préfèrent l'utilisation du disque;

Entendu l'intervention de M. LOFFET qui précise que la dotation du C.P.A.S. n'est pas impactée;

Entendu l'intervention de M. BEN ACHOUR qui précise qu'il était dans l'Opposition lorsque le contrat de concession a été attribué;

Par 26 voix contre 4 (ECOLO) et 2 abstentions (P.T.B.),

DECIDE :

Art. 1.- D'arrêter, comme suit, la première modification n° 1 du budget communal de l'exercice 2021 :

Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	88.367.703,31	88.092.799,76
Dépenses totales exercice proprement dit	86.920.287,08	51.917.303,03
Boni / Mali exercice proprement dit	1.447.416,23	36.175.496,73
-Recettes exercices antérieurs	1.344.328,77	16.282,87
-Dépenses exercices antérieurs	3.034.316,49	39.434.632,40
Prélèvements en recettes	2.041.495,68	5.883.443,17
Prélèvements en dépenses	1.777.773,07	2.640.590,37
-Recettes globales	91.753.527,76	93.992.525,80
-Dépenses globales	91.732.376,64	93.992.525,80
Boni / Mali global	21.151,12	0,00

D

Art. 2.- D'arrêter les nouveaux résultats 2021/2026 dans le tableau de bord suite au vote du budget de l'exercice 2021 (boni cumulé 2026 de 1.492.830,03 €).

Art. 3.- De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au C.R.A.C., au Service des Finances et à M. le Directeur financier.

0802 N° 33.- GESTION IMMOBILIERE - Domaine Peltzer - Complexe immobilier "Domaine du Parc" - Résidence "Le Châtaignier" - Acquisition d'un emplacement de parking - Décision de principe - Approbation.

Entendu l'intervention de M. EL HAJJJI, Chef de Groupe ECOLO, qui explique le pourquoi du vote contre;

Entendu l'intervention de M. SCHONBROODT, Chef de Groupe P.T.B., qui explique le pourquoi du vote contre;

Par 26 voix 4 contre (ECOLO) et 2 abstentions (P.T.B.).

APPROUVE :

- le principe d'acquisition d'un emplacement de parking dans la Résidence "Le Châtaignier" pour un montant de 15.000,00 €, hors T.V.A.;
- le financement par emprunt; le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire 2021, sous l'allocation 104/712-56 20201008;
- l'utilité publique de cette acquisition.

0803 N° 34.- GESTION IMMOBILIERE - Inondations des 14 et 15 juillet 2021 - Terrain sis rue de Mangombroux à côté du n° 269 - Retrait de la décision de principe de vente du terrain.

A l'unanimité.

DECIDE

de retirer sa délibération du 18 juin 2021.

0804 N° 35.- GESTION LOCATIVE DES BIENS COMMUNAUX - Immeuble rue de la Concorde n° 6 - Mandat de gestion à l'A.S.B.L. LOGEO - Renouvellement - Approbation.

A l'unanimité.

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le renouvellement du contrat de gestion entre l'A.S.B.L. "LOGEO" et la Ville de Verviers concernant l'immeuble sis rue de la Concorde n° 6, pour une durée de 9 ans, débutant le 1er janvier 2020.

Art. 2.- D'annexer la présente délibération au contrat de gestion.

0805 N° 36.- GESTION LOCATIVE DES BIENS COMMUNAUX - Centre Femmes/Hommes - Rue de Hodimont n° 44 à 4800 Verviers - Avenant à la convention de mise à disposition de locaux communaux du 1er juillet 2008 - Adaptation des charges - Approbation.

A l'unanimité.

APPROUVE

le projet d'avenant à la convention entre la Ville de Verviers et l'A.S.B.L. "Centre Femmes/Hommes de Verviers", en vue de l'adaptation des dépenses d'énergies du bien sis rue de Hodimont n° 44 à 4800 Verviers et couvrant la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2023.

0806 N° 37.- GESTION LOCATIVE DES BIENS COMMUNAUX - Mesures de relogement prises dans l'urgence des inondations - Rue des Raines n° 17/3è - Ratification.

A l'unanimité.

RATIFIE

le bail avenant entre, d'une part, la Ville de Verviers et Mme LAVERGNE, en vue de la mise à disposition de celle-ci d'un appartement sis rue des Raines n° 17, 3ème étage à 4800 Verviers.

Les droits et obligations du bailleur et du preneur sont repris dans ledit bail signé.

0807 N° 38.- JEUNESSE - Convention de mise à disposition de deux salles de blocus à la Maison des Jeunes de Hodimont - Approbation.

A l'unanimité.

ADOPTÉ

la convention de mise à disposition de deux salles de blocus par la Maison des Jeunes de Hodimont, sis rue de la Montagne n° 80 à 4800 Verviers.

N° 39.- CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS OFFICIELLES.

- Décision n° 3660 :

A. CONTRAT DE RIVIERE VESDRE, A.S.B.L.- Assemblée générale extraordinaire du 13 octobre 2021 - Ordre du jour - Procès-verbal du 30 mars 2021 - Démissions/remplacement de représentants - Appel à candidature et élection d'un Administrateur - Appel à candidature et élection de vérificateurs aux comptes - Actions 2020-2022 - Rapport d'activités intermédiaires : 1er semestre 2021 - Impact des inondations de juillet sur le CRV et ses partenaires;

- Décision n° 3805 :

B. PERSONNEL TECHNIQUE - Réduction d'un cinquième de la carrière professionnelle d'un agent technique en chef, dans le cadre du congé parental;

- Décision n° 3806 :

B. PERSONNEL ADMINISTRATIF - Réduction d'un cinquième de la carrière professionnelle d'une agente, dans le cadre des mesures de fin de carrière.

- Décision n° 3886 :

A. PLAN DE COHESION SOCIALE (P.C.S.) - PCS 2020 - Solde de la subvention;

- Décision n° 3939 :

B. PLAN DE COHESION SOCIALE ET PLAN DE PREVENTION - Personnel - Réduction d'un cinquième de la carrière professionnelle d'une agente, dans le cadre du congé parental (Mme HEUSCHEN Emilie);

- Décision n° 3953 :

A. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Correspondance - Lettres au Conseil communal - Inondations 15 juillet 2021 - Information et communication au Conseil communal.

0808 N° 39A.- CABINET DE LA BOURGMESTRE - Motion sur "la fin des subventions pour l'aide aux victimes dans les Zones de Police" - Point inscrit à la demande du Groupe P.T.B.

Entendu l'exposé du point par M. SCHONBRODT, Chef de Groupe P.T.B. (voir annexe page 48);

Entendu l'intervention de M. BEN ACHOUR, Chef de Groupe P.S., qui explique pourquoi cet argent a été supprimé du budget wallon. Il s'agit d'une compétence fédérale. Cet argent a été réorienté au financement général des communes. Ce n'est presque qu'un jeu d'écriture. Le dispositif ne disparaît pas sur la Zone "Vesdre";

Entendu l'intervention de M. FALZONE, Chef de Groupe NOUVEAU V., qui estime que ce n'est pas un sujet communal et justifie ainsi l'abstention du NOUVEAU V.;

Entendu l'intervention de M. EL HAJJAJI, Chef de Groupe ECOLO, qui aurait préféré que les communes ne soient pas dans l'incertitude. Il souhaite que le pouvoir fédéral prenne ses responsabilités;

Entendu la réponse de M. LOFFET, Bourgmestre f.f., qui explique que la subvention est forfaitaire par Zone (38.800,00 €). Il a moyen de subventionner plus selon les besoins. Cela a permis l'engagement d'un travailleur social et la secrétaire zonale confirme la volonté de maintenir le service à effectif constant;

Entendu l'intervention de M. SCHONBRODT qui souhaite que ce service existe. Il se demande pourquoi le NOUVEAU V. ne juge pas cela de compétence communal;

Par 6 voix contre 14 (M.R. - P.S.) et 12 abstentions (LOFFET, PIRON, MARECHAL, N.V., C.D.H. et P.P.).

REJETTE

la motion sur la fin des subventions pour l'aide aux victimes dans les Zones de Police.

Question orale du Groupe C.D.H., concernant l'aide à la rénovation de Prés-Javais et de Verviers.

Entendu la question orale de M. ORBAN, Chef de Groupe C.D.H. (voir annexe pages 49 & 50);

Entendu la réponse de BREUWER qui refait la genèse du dossier et qui précise que la Ville attend la reconnaissance de la part de la Région Wallonne dans le cadre de la procédure de rénovation urbaine. Il faut effectivement avancer et reconstruire en obtenant l'adhésion des habitants d'un quartier. Il y avait une commission de rénovation mais elle ne réunit pas de nombreux citoyens. Il faut l'élargir en tout cas pour avoir les bonnes personnes autour de la table (via le Commissariat général à la Reconstruction). Cela devra aussi se faire à Ensival. Il y a la démarche des quartiers durables développée par la Région Wallonne dans le cadre de la reconstruction des quartiers. Il répond positivement à la suggestion mais demande un peu de patience dans l'attente de la démarche de la Région Wallonne au niveau des quartiers durables. Il relève aussi la démarche initiée avec l'université de Leuven pour la reconstruction « résiliente » et la réflexion à la reconstruction le long de la rivière;

Entendu la réponse de M. ORBAN.

Question orale de M. SCHONBRODT, Chef de Groupe P.T.B., concernant les besoins d'énergie et de chauffage.

Entendu la question orale de M. SCHONBRODT, Chef de Groupe P.T.B. (voir annexe page 51);

Entendu la réponse de Mme DENYS, Présidente du C.P.A.S. (voir annexe pages 52 à 54);

Entendu la réponse de M. SCHONBRODT qui n'est pas rassuré. Le gaz et l'électricité ne sont pas encore dans toutes les maisons. Les assurances restent encore en défaut. Il n'a pas de réponse à sa question sur l'actionnariat des intercommunales.

Question orale de M. JORIS, Conseiller communal, à l'Echevin des Travaux, concernant la réparation des routes et des ponts.

Entendu la question orale de M. JORIS, Conseiller communal (voir annexe page 55);

Entendu la réponse de DEGEY qui précise qu'on a d'abord réparer où c'était le plus urgent (devant écoles, rue des Raines, devant Le Printemps). Il y a des travaux qui vont moins vite car il faut d'abord faire des études par des ingénieurs (notamment sur les ponts). Au niveau du financement, il y a les 90 % de la Région Wallonne. Le reste sera à charge de la Ville (via les emprunts). Il précise enfin les rénovations prises en charge par la Région Wallonne. Il estime que la Ville avance bien dans les travaux de réparation de voirie et de trottoirs;

Entendu la réponse de M. JORIS qui n'a pas de réponse à la question sur l'urgence de réparer les ponts notamment pour laisser un passage piétons. Il prend bonne note que tous les ponts communaux seront réparés pour 2022. Il regrette que la Ville ne s'appuie pas sur le cadastre des ponts fait par le S.P.W. au lieu de recourir à des bureaux privés.

Mme TARGNION, Bourgmestre;

M. LOFFET, Bourgmestre f.f.;

Mme DENYS, Présidente du C.P.A.S.;

Mmes et MM. DEGEY, CHEFNEUX, LAMBERT, OZER, ~~LOFFET~~, BREUWER, LUKOKI, Echevin(e)s;

Mme CORTISSE, Présidente;

Mmes et MM. AYDIN, BEN ACHOUR, PIRON, ORBAN, BERRENDORF, DENIS, NAJI, DARRAJI, SCHROUBEN, SCHONBRODT, EL HAJJAJI, MAHU, ~~THOMAS~~, BASAULA NANGI, FALZONE, MARECHAL, GALLASS, STOFFELS, ~~COTRENA COTRENA~~, SMEETS, JORIS, ~~MAGIS~~, VAN BOSSCHE, DELTOUR, CELIK, ~~DEDERICHS~~, MESTREZ, STINI, Conseiller(ère)s;

~~M. DEMOLIN, Directeur général~~, Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

Question orale de M. EL HAJJAJI, Chef de Groupe ECOLO, concernant l'état d'avancement du projet "Green Deal - Cantines durables.

Entendu la question orale de M. EL HAJJAJI, Chef de Groupe ECOLO (voir annexe page 56);

Entendu la réponse de Mme LAMBERT, Echevine, qui se préoccupe d'une alimentation saine dans les cantines des écoles. Il fait la genèse du projet Green deal et en précise les axes sur lesquels il repose. Elle rappelle également la démarche mise en place, démarche qui a été interrompue par le Covid. Elle précise la candidature de l'école Pierre Rapsat dans ce cadre;

Entendu la réponse M. EL HAJJAJI qui souhaite avoir une précision car il y a eu des coupures et il a une réponse de langue de bois de la part de Mme LAMBERT;

Entendu réponse de Mme LAMBERT qui précise qu'ils ont dû hiérarchiser les thématiques et qu'il y avait d'abord le gaspillage alimentaire et que la cuisine de collectivité n'était pas dans les premières priorités;

Entendu la réponse de M. EL HAJJAJI qui souligne que la réduction du gaspillage alimentaire est une très bonne idée et demande quels sont les objectifs ? Il faut mesurer les progrès réalisés, il y a des organisations qui peuvent aider. Concernant les cantines durables, y a-t-il de la soupe qui est servie avec des produits locaux éventuellement réalisée par une association ? Sur la cuisine collective, le projet phare du C.P.A.S. qu'ECOLO a soutenu - la DPC n'a pas été votée - la nouvelle Majorité a décidé d'abandonner ce projet, c'est son choix mais il reste désireux d'avancer sur ce projet. Soit elle fait partie de la nouvelle D.P.C. et il faudra voir comment la synergie va se faire avec la cantine durable, soit elle n'en fait pas partie et il faudra une solution via les écoles communales.

LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 00 HEURE 10.

ELLE EST REPRISE IMMEDIATEMENT A HUIS CLOS.

(...)

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 00 HEURE 25.

A l'unanimité,

APPROUVE

en cette séance du 20 décembre 2021, le procès-verbal ci-dessus tel qu'il est rédigé.

La Directrice générale f.f.,

La Bourgmestre,

M. KNUBBEN

M. TARGNION

SERVICE:Nombre d'exemplaires:

5

Visa du Service:Visa de M. le D.G.:PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 OCTOBRE 2021

N°00- INONDATIONS - CREATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE SPECIALE – Inondations : solidarité, reconstruction et résilience – Adoption – Déclaration d'urgence - Point inscrit à la demande de Monsieur Hajib EL HAJJAJI, Chef de groupe ECOLO

LE CONSEIL,

Vu les articles L1122-30 et L1122-34 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu les articles 49, 50, 55, 56, 58 du Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal de Verviers ;

Vu l'intervention de Madame Sophie Lambert, Bourgmestre f.f. lors des inondations exceptionnelles du 15 juillet 2021, devant la Commission d'enquête spéciale inondations du parlement wallon, ce vendredi 22 octobre 2021, reconnaissant à la fois sa méconnaissance du Plan Général d'Urgence et d'Intervention (PGUI), de la Cellule de crise (Planu) et de l'Incident and Crisis Management System (ICMS);

Vu l'urgence de répondre aux besoins criants de la population et des élus, qui ont pu prendre connaissance durant ladite intervention de Madame Sophie Lambert d'une impréparation manifeste, des dysfonctionnements profonds et d'une grande méconnaissance de la gestion communale de crise;

Considérant, lors du conseil du 30 juillet 2021, la lecture d'un texte commun rendant hommage aux familles et aux proches des victimes des inondations du 14 et 15 juillet 2021 par l'ensemble des groupes politiques/conseiller.e.s indépendant.e.s;

Considérant que la Bourgmestre a répondu favorablement lors du conseil du 30 juillet 2021 à une demande de mise en place d'un groupe de travail de suivi des actions suite aux inondations;

Considérant la demande explicite d'un conseiller ECOLO au conseil communal du 6 septembre 2021 de proposer au plus prochain conseil une commission spéciale en lien avec les événements exceptionnelles des inondations afin d'y répondre de manière collégiale et unie;

Considérant les nécessités impérieuses et urgentes de connaître au plus vite l'historique des faits, les dysfonctionnements et les solutions à mettre en œuvre pour faire face, en étant mieux préparé, à toute nouvelle crise sur le territoire communal ;

Considérant que le travail à pourvoir doit être mis en œuvre sans délai et qu'il convient de pouvoir le débiter dès que possible ;

Considérant l'urgence de la situation, il y a lieu d'inscrire le point en urgence à sa séance de ce jour ;

Entendu ;

A l'unanimité des membres présents ;

DECLARE :

Qu'il y a urgence à l'examen de ce point et porte celui-ci à l'ordre du jour sous le n°00 bis

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale f.f.,

La Bourgmestre,

M. KNUBBEN

M. TARGNION

Réponse interpellation et demande d'urgence d'Ecolo

Il nous appartient de traiter de l'urgence ou non d'ajouter votre proposition à l'ordre du jour et pas à ce stade de débattre du fond de vos propositions.

Sur l'urgence, pour relancer votre proposition, vous invoquez un élément issu d'un processus de beaucoup plus longue haleine qui est en cours et dont le déroulement pourrait encore nous apporter énormément d'éléments de nature à éclairer nos débats au niveau local. Or nous estimons que le moment n'est pas opportun du tout pour se comporter de manière précipitée et dans l'immédiateté alors que la gravité de la situation appelle à la plus grande sérénité.

Il y a en effet deux démarches en cours :

- La commission d'enquête parlementaire
- Une instruction judiciaire qui va retracer l'ensemble des faits

La commission communale que vous invoquez dans l'immédiat se télescoperait avec ces deux processus qui doivent suivre leur cours alors que les conclusions de ces travaux nécessiteront sans aucun doute de lancer un travail communal quand nous en disposerons.

La présente demande d'urgence s'appuie sur une seule audition alors que de nombreuses autres communes qui ont suivi exactement le même déroulé qu'ici doivent encore être entendues comme Pepinster, Trooz ou Chaudfontaine.

D'autres auditions d'acteurs locaux sont également vraisemblables dans les prochains jours.

Nous vous proposons de considérer vos demandes lorsque les conclusions de la Commission parlementaire seront connues, commission qui a encore le loisir d'entendre un grand nombre d'acteurs, ce qui ne serait pas notre cas.

Dans l'intervalle, il est évident que le Collège analyse l'ensemble des processus qui étaient en place, les actualisations qui pourraient être nécessaires et les lacunes qui pourraient être identifiées pour autant que ce soit vérifié. Nous devons également procéder au remplacement de notre planificateur d'urgence qui est actuellement en incapacité de travail.

Un rapport administratif va être sollicité pour permettre aux responsables de l'administration de s'exprimer et nous pourrons débattre sur cette base lors Conseil que nous pourrions anticiper si nécessaire.

Une instruction judiciaire étant en cours, toute expression publique que nous pourrions avoir dans le cadre du Conseil ou d'autres organes doit être mesurée, structurée et argumentée même si c'est moins facile que le recours au simplismes de la communication rapide.

Traitons ces questions avec dignité sans s'adonner à des jeux politiques sur cette situation dramatique pour une grande partie de nos concitoyens.



VERVIERS



Conseil communal du 25 octobre 2021

Concerne : Intervention du groupe Ecolo sur les MB1

Chers membres du Collège,

Nous avons analysé les modifications budgétaires reçues le vendredi 15 octobre, modifiée suite à la section de ce mercredi 20 octobre et modifiées à nouveau ce matin. Tout en remerciant les services financiers pour le travail réalisé dans des conditions compliquées vu le contexte politique, ces modifications de dernières minutes nous interpellent et montre à tout le moins une approbation en collège qui devrait s'inscrire dans un processus de validation et d'amélioration continue.

A titre d'exemple, nous recevions la présentation en section de M. Lukoki lundi dernier d'un plan diversité dont l'allocation budgétaire dans les MB présentés mercredi ont été purement et simplement supprimés. La correction nous parviendra ce lundi matin.

Je vais essayer d'être synthétique en mettant en exergue quelques analyses utiles pour comprendre vos décisions politiques et vos choix, que nous avons critiqués dans le passé et qui montrent à présent leurs premiers effets.

Soulignons que votre boni est rikiki, soit 53000€ et que toute estimation mal calibrée est susceptible d'entraîner votre boni dans le rouge.

Trois bonnes nouvelles pour vos recettes communales

Tout d'abord, trois bonnes nouvelles au niveau des recettes qui apporte de l'oxygène pour un montant de quasi **950000€** :

- 330/435-01 : la Ville récupère **405000€** au niveau de sa contribution à la **Zone de Police Vesdre**,
- 351/40699-01 : la Ville récupère à titre exceptionnelle un montant de **427800€** de la **Zone de Secours**, suite à l'accord annoncé voici quelques mois
- 021/466-01 : La Ville reçoit une majoration de **108500€** du **Fonds des Communes**

Nous attirons néanmoins l'attention de votre majorité sur le sinistre à la Maison de police de Hodimont, inutilisable depuis plusieurs mois avec une plus grande difficulté d'accès à la police pour les habitants du quartier et une perte de proximité pour nos policiers. Suite aux inondations, nos pompiers auront aussi des besoins importants pour assurer leur mission de protection de la population civile.

Trois mauvaises nouvelles pour vos finances communales

Ces bonnes nouvelles sont malheureusement vite masquées par d'autres, moins heureuses, qui viennent grever vos finances et empêcher le financement de projet concret pour combler des décisions de votre majorité :

- **Le fiasco de la taxe des places de parking commerciaux : une perte et/ou un manque à gagner pour un total de 432000€ !**

Pour rappel, il s'agit d'une des premières décisions emblématiques de l'Echevin des Finances et de la nouvelle majorité PS-MR-NV qui visait à équilibrer le budget dans un délai très court.

Voici un tableau des montants inscrits dans les différents budgets : allocation 040/36601-07

Taxe censée rapporter lors de son annonce	BI2019	BI2020	BI2021
400.000,00/an	300.000,00	260.000,00	0 (suite à la décision de justice)
	Comptes 2019	Comptes 2020	
Montants perçus	139.925,00	259.450,00	0 (suite à la décision de justice)

Au final, et suite à la décision du Conseil d'Etat suite au recours de l'Union des Classes Moyennes (UCM), la ville est amenée à devoir rembourser les montants perçus à et diminuer dans les présentes modifications budgétaires les montants envisagés.

Au total, alors que cette taxe, dans sa première mouture aurait dû nous ramener 1200000€, la décision de la justice, sous l'impulsion de certains commerçants et de l'UCM sonne le glas de votre politique : au final, la taxe parking se paie cash pour votre majorité avec un manque à gagner de 432000€ !

Le montant est le résultat de ces trois allocations :

- 040/301-02/2019 : remboursement de non-valeurs sur D. C. perçus, impôts et redevances pour **151000€**
- 040/301-01 : Non-valeurs de droits constatés non perçus pour un montant de **48500€**
- 040/301-02 : Remboursement de non-valeurs sur D.C. perçus, impôts & redevances pour un montant de **232400€**

- **Frais de justice et de poursuites : une augmentation inquiétante**

- allocation 104/123-15 : les frais de procédures et de poursuites augmentent de manière inquiétante et traduisent une situation alarmante : **on passe de 52000€ à 129000€ !**

L'Echevin des Finances a dit en section que la ville était ***inondée de procès et attaquée de toute part*** : bataille juridique sur les concessions du parking (Indigo), CityMall (partenaire qui devient un opposant pour les actions essentielles de préservation des immeubles en Spintay, taxes communales non perçues...), des locataires de la ville (dossier Harmonie ou encore H&M...) ou encore au niveau des dossiers de l'état civil.

- **Majoration pour les fournitures d'énergie pour l'éclairage public , presque 150000€**

Alors qu'ORES a annoncé faire passer en LED tout l'éclairage public dans un délai de 5 ans, nous constatons dans ces MB une augmentation de la facture énergétique, de 87500€. (allocation 426/124-13), pour l'électricité des fontaines publiques, de 12700€ (allocation 773/12412-13), fourniture d'énergie pour le fonctionnement, de 44000€ (allocation 426/124-13/2020)

Trois hypothèses irréalistes de vos finances communales

3 hypothèses non réalistes :

- La redevance Indigo pour la ville est en péril car nous sommes dans une situation de quasi-procès et les parcmètres ont été sinistrés le long de la rivière. Les réparations auront un coût ; pas sûr qu'Indigo acceptera de payer pour le reste de la période de la concession.
- Les dividendes attendus par l'intercommunale Enodia ont été l'an passé historiquement bas. En prévoyant comme hypothèse une moyenne historique, vous tentez de limiter l'impact et les conséquences pour les communes du dernier scandale.
- La non mention de PVI dans vos modifications budgétaires qui vont engendrer à la fois une perte de recette de loyers commerciaux, une augmentation du précompte immobilier et des travaux extraordinaires pour le nettoyage suite aux inondations.

Une suppression d'allocation qui pose question face au défi climatique

- Renouvellement et plantations d'arbres et achat de plantes : suppression de l'allocation 766/124-48 (22500€). Ceux qui se sont mobilisés ces derniers mois en faveur du climat apprécieront.

(update en séance du conseil communal : l'échevin a apporté une clarification en disant que si l'allocation était supprimée, le montant était reporté dans une autres allocation. La modification proposée perd en lisibilité mais nous sommes satisfaits d'apprendre que les montants sont conservés).

Deux enjeux majeurs pour le futur de vos finances communales

La cotisation de responsabilisation plonge les finances communales dans de grandes difficultés.

D'après le plan quinquennal, l'augmentation prévue sera de 1145000€ alors que vous n'augmenter dans ces MB l'allocation que de 50000€ (allocation 13110/113-21/2020)

Vu les difficultés financières de la Ville de Verviers, **vous dirigez-vous vers un nouveau prêt CRAC ?** ce qui démontrerait l'incapacité de votre majorité à pouvoir maintenir un équilibre budgétaire sur les prochaines années et qui nous interpelle sur les conditions requises par le CRAC pour nous donner de nouveaux moyens financiers.

En conclusion, Ecolo votera contre ces modifications budgétaires qui montrent , malgré quelque bonnes nouvelles au niveau des recettes, des choix politiques qui impactent négativement nos finances communales et des enjeux majeurs de la transition écologique et solidaire qui ne sont pas pris en compte.

Projet de motion sur « la fin des subventions pour l'aide aux victimes dans les zones de police ».

Lors de la Commission Logement du Parlement wallon du 5 octobre 2021, Monsieur Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, a été interpellé par Monsieur John Beugnies sur la fin des subventions pour l'aide aux victimes dans les zones de police. Suite à cette interpellation et à la motion déposée demandant au Ministre de revenir sur cette décision, une motion pure et simple a été déposée. Monsieur Collignon ne souhaitant pas revenir sur sa décision, les zones de police seront amputées de deux millions d'euros de subvention de la Région wallonne à compter de 2022. La subvention équivaut à 30000€ par zone de police. La fin de cette subvention et la non-intervention du Gouvernement fédéral dans un refinancement éventuel amèneront inévitablement les zones de police à affaiblir leurs services d'aide aux victimes. En difficulté financière, de nombreuses communes n'auront pas les moyens d'intervenir dans ce financement, à moins de rogner dans d'autres budgets.

1. Vu la décision Monsieur Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville de mettre fin aux subventions pour l'aide aux victimes dans les zones de police à partir de 2022 ;
2. Considérant l'absence d'information concernant un financement de la même valeur pour le même objet en provenance du gouvernement fédéral ;
3. Considérant les données dont nous disposons concernant les agressions et les accidents, dont les chiffres ne sont pas en diminution, toute chose étant prise égale par ailleurs ;
4. Considérant que les victimes méritent une assistance non moins qu'auparavant ;
5. Considérant l'état financier des communes, étant pour la plupart elles-mêmes mises en difficulté, notamment par les crises que nous avons récemment traversées ;
6. Considérant que suite à la suppression d'un financement en provenance de la région et l'absence d'un projet de financement en provenance du fédéral, le coût de la subvention sera soit à charge des communes, soit le service d'aide affaibli ;

Le conseil communal décide :

1. De faire la demande expresse au Gouvernement wallon de revenir sur sa décision de mettre fin aux subventions d'aide aux victimes dans les zones de police ;
2. De faire la demande expresse au Gouvernement wallon de trouver des pistes de financement public avec ses homologues du Gouvernement fédéral afin de garantir les montants nécessaires à l'assistance aux victimes dans les zones de police.

Motion déposée par les élus communaux :

Conseil Communal du 25 octobre 2021.

Question orale : Aide à la rénovation de Prés-Javais et de Verviers.

Mme La Présidente, Mr L'Echevin, Chers Collègues,

La situation de l'après inondations à Verviers reste très préoccupante. Suite aux événements de juillet, j'ai suivi plusieurs colloques, conférences ou réunions sur la reconstruction de Verviers. Il ressort de ces lieux d'échanges et d'informations que l'autorité publique ne pourra pas reconstruire Verviers sans l'aide et la concertation de la population.

Sur le plan technique, la région wallonne nous promet des résultats d'études pour la fin juin 2022. Ces études nous donneront des orientations voire des obligations pour la reconstruction de la colonne vertébrale de notre cité.

Sur le plan local et dans nos quartiers, une approche de ce futur devra inévitablement se faire avec notre population. L'ensemble des spécialistes rencontrés sont unanimes sur ce point-là. Travailler avec tout le monde, créer une intelligence collective sera nécessaire afin de fédérer un maximum d'idées et au bout du chemin aboutir à un projet commun.

Se reconstruire sera un acte physique mais et surtout psychologique. Chacun devra y trouver son compte. Un nombre important de sinistrés a le sentiment d'être totalement abandonné. Même si la Ville fait un boulot extraordinaire, nous les conseillers communaux devons aller de l'avant. Rétablir le contact avec les habitants est un enjeu essentiel à la bonne gestion de notre futur à toutes et tous.

A la ville de Verviers, nous avons des outils. Un de ceux-ci est la Commission de rénovation de Prés-Javais. La CCRU (commission communale de rénovation urbaine). Un comité de suivi existe mais plus encore un grand nombre de personnes habitant le quartier avaient largement participé à la création et à l'étude faite en faveur de leur quartier.

Ce groupe de personnes (une soixantaine) avait grâce à l'initiative de l'Echevin de l'époque (Malik Ben Achour) parcouru 2 fois les rues du quartier. Tout en arpentant ces rues, les participants devaient redécouvrir leur quartier et indiquer au bout du processus des futurs lieux de convivialités, des bâtiments où créer des projets communs, proposer de futurs aménagements de mobilité ou d'embellissement de leur quartier. Ce travail avait été réalisé dans le cadre d'obtention de subsides de rénovations du quartier.

Malheureusement, cette commission ne s'est plus réunie depuis 2019.

Mes questions seront : Reconstruire nos quartiers détruits passera inévitablement par la co-construction avec les habitants de ceux-ci. Pourquoi en Prés-Javais ne profiterions-nous pas de ces contacts antérieurs afin de relancer une dynamique positive ?

Une dynamique semblable ne devrait-elle pas être mise en place pour chaque quartier affecté par les inondations ?

Claude ORBAN

Conseiller communal cdH à Verviers

0496/028826.



Les gens d'abord, pas le profit

**Question orale du conseiller communal Laszlo Schonbrodt
concerne : les besoins d'énergie et de chauffage**

C'est une fois de plus la double peine pour les personnes sinistrées.
L'hiver est à nos portes, ils vivent dans des maisons insalubres, pleines de champignons et de moisissures sur les murs, ils ont froid, très froid.

Beaucoup, se sentent tiraillés entre l'envie de se réchauffer et la peur de payer une facture trop élevée d'électricité fin du mois. On se retrouve face à des situations vraiment urgentes à résoudre. Comme le cas de la famille de Lynda, une habitante d'Ensival. Elle a deux chauffages électriques qu'elle déplace de chambre en chambre quand il fait vraiment trop froid. Sinon, le reste du temps, toute la famille met deux pulls pour ne pas devoir allumer les chauffages qui consomment beaucoup trop d'énergie.

D'autres, qui n'ont pas la chance d'avoir une installation électrique performante, vont devoir payer pour renforcer leur compteur pour que l'installation puisse supporter des radiateurs électriques. En plus du coût, il y a l'expertise, l'homologation, etc. Bref, une longue procédure de plus. Ores et Resa disent ne rien pouvoir faire de plus. Pourtant, RESA a réalisé près de 50 millions € de bénéfices en 2020. Cette Intercommunale a les moyens de prendre en charge une partie de ces surcoûts énergétiques. C'est une piste parmi d'autres. Les Villes et Communes sont associées de ces intercommunales

Le 12 octobre, la Présidente du CPAS annonçait que ses agents commençaient, en binômes, la prospection des logements sinistrés confrontés, notamment, aux problèmes de chauffage. Objectif : établir un cadastre de ces logements.

Et nous pouvions lire dans la presse que l'augmentation du prix de l'énergie qui touche également les communes allait entraîner une augmentation des impôts.

1. Que va faire la Ville, et dans quel délai, **pour secourir** ces nombreux citoyens dépourvus de chauffage, d'eau chaude alors que l'hiver est à nos portes ?
2. **Le Plan Grand froid** ne devrait-il pas être élargi au bénéfice de tous ces sinistrés des inondations en veillant à fournir un secours adapté à toutes les situations.
3. Les hausses astronomiques **des prix des énergies**, pourtant vitales, s'ajoutent au désarroi de ces sinistrés. Que va faire notre Ville pour les aider, notamment via ses actionnariats ?
4. Depuis le début de la mandature, la Ville a systématiquement renvoyé vers le CPAS la charge du travail social indispensable pour nombre de nos concitoyens. La décennie écoulée a vu le nombre de bénéficiaires du R.I.S. augmenter de 70 % alors que volume de l'emploi des CPAS n'augmentait que de 18 %.
5. La Ville veut-elle continuer à renvoyer systématiquement au CPAS, toute la gestion de crise post-inondations au secours des sinistrés ?
6. Enfin, qu'allez-vous faire pour que l'augmentation du prix de l'énergie ne soit pas répercuté une nouvelle fois sur les habitants via les taxes communales ?

Merci Monsieur Schonbrodt pour votre question,

Celle-ci comporte plusieurs volets et je vais essayer d'y répondre globalement.

Je vais commencer par une chose qui me semblait évidente mais au vu de vos interrogations je vais le rappeler clairement, la Ville et le CPAS travaillent ensemble à la gestion de cette crise post-inondations. Ce fut le cas au lendemain des inondations et c'est toujours les cas actuellement. Alors de grâce, évitons systématiquement de poser encore et encore ce genre de questions à chaque conseil communal.

Les décisions de la répartition des tâches sont faites de manière à ce que le service ayant la plus grande expertise en la matière s'occupe de sa mise en place, c'est une question d'efficacité et de synergie.

Les services de la Ville et du CPAS travaillent en étroite collaboration. Je me permets de remercier d'ailleurs plusieurs services (ville & CPAS) qui sont très régulièrement en contact pour la gestion des volets liés aux inondations et qui font un travail admirable : la cellule logement, les travaux, le Plan de Cohésion social, le Dispositif d'urgence Sociale, le service de l'énergie, l'aide sociale, ...

Je parlerais d'ailleurs en nous à partir de maintenant afin d'exprimer ce travail collectif.

Concernant les citoyens sinistrés, nous avons rencontré à de nombreuses reprises les gestionnaires de réseau de distribution d'énergie. Ceux-ci nous ont régulièrement informé de l'avancée des travaux afin de rétablir tant l'électricité que le gaz. Aujourd'hui, tout est presque rétabli hormis en ce qui concerne une partie d'Ensival qui actuellement est toujours sans gaz, le rétablissement de cette zone est prévu pour mi-novembre.

Pour les familles sinistrées, les situations sont multiples cependant la réponse est souvent la même : celle du recours aux assurances.

Le rôle des pouvoirs publics n'est pas de suppléer aux assurances qui doivent intervenir de manière individuelle.

Cependant, et depuis le début de cette crise, nous avons tenté de répondre à tout un tas d'urgences individuelles que ce soit en mettant en place des permanences juridiques, en créant un cadastre des besoins en électroménager ou encore via le placement de déshumidificateurs chez les citoyens sinistrés.

En ce qui concerne la mise en place de chauffages d'appoint, nous sommes en train d'en placer chez des particuliers et nous continuerons à le faire, une commande de matériel supplémentaire a été passée. Nous travaillons d'ailleurs avec la Fondation des brûlés pour installer des kits de prévention chez les citoyens sinistrés afin d'éviter tout risques supplémentaires. Ces kits se composent de couverture anti-feu, de détecteur de fumée et de détecteur de CO.

En ce qui concerne les autres niveaux de pouvoirs.

Une aide régionale de 30 millions € va leur venir en soutien. On peut notamment citer

- l'Octroi d'une aide directe aux ménages sinistrés sur la facture de régularisation d'électricité,
- l'Accès élargi au statut de client protégé conjoncturel,
- la Suspension des coupures et mesures spécifiques relatives aux compteurs à budget électricité et gaz, ...
- Une autre mesure sera destinée à augmenter les budgets des guichets de l'énergie situés dans ou à proximité des zones sinistrées afin de mobiliser rapidement un plus grand nombre de conseillers pour accompagner la population dans l'évaluation des dégâts. Ce qui va permettre d'amplifier notre collaboration à Verviers avec ce service avec lequel nous sommes régulièrement en contact.

Au niveau fédéral, des mesures de soutien aux ménages dans le cadre de la crise des prix de l'énergie vont être mis en place telle que

- la prolongation du tarif social jusqu'en mars 2021 Cette mesure permettra aux ménages les plus précarisés d'obtenir une réduction moyenne d'au moins 720 euros sur leur facture d'énergie. Dans le cas d'utilisateurs qui bénéficient aussi du tarif social mais qui ont une plus grosse consommation, l'économie réalisée peut atteindre 1.240 euros.
- D'autres mesures sont également prévues comme le refinancement du fonds gaz-électricité via les CPAS et mise en place d'une norme énergétique à partir de 2022.

Concernant le Plan Grand Froid, celui-ci reprend dans toute la Wallonie début novembre, il est destiné à offrir un accueil permanent 7j/7 et 24h/24 aux personnes en situation de grande précarité. C'est le Relai social qui pilote ce plan grand froid.

Nous nous sommes réunis dernièrement avec tous les acteurs de ce plan afin d'évaluer les difficultés liées aux inondations mais également à la crise du COVID.

Pour rappel, les structures d'accueil habituelles ont également été touchées par les inondations et des dispositions ont été prise en conséquence.

- Concernant l'accueil de jour, le café d'hiver et les bars à soupe sont toujours d'actualité
- en ce qui concerne l'accueil de nuit le nombre de place restera suffisant pour accueillir le public classique.

Même s'il n'est pas impossible d'envisager une prise en charge de sinistrés des inondations, il semble peu opportun de mixer ce public avec le public classique accueilli lors du Plan Grand Froid.

Au cas où un public de type citoyen sinistré se présente nous avons toujours la possibilité de recourir à une autre forme d'accueil via notamment les structures déjà existantes pour les citoyens sinistrés.

Nous avons également évoqué d'autres alternatives en cas de demande trop importante.



Les gens d'abord, pas le profit

**Question orale du conseiller communal Luc Joris à l'échevin des travaux.
Concerne : la réparation des routes et des ponts.**

Monsieur l'échevin,

L'état des ponts dans notre ville reste problématique.

Plus de trois mois après les inondations de juillet, l'état des ponts reste problématique. Pour de nombreux verviétois, la circulation reste compliquée et impose de longs détours, coûteux en temps et en carburant. Pourtant, les besoins en mobilité sont particulièrement importants dans notre ville. Cette situation pose également parfois des problèmes de sécurité routière. Comme évoqué en section, il est extrêmement urgent de mieux sécuriser les ponts endommagés pour éviter des accidents pour les enfants et les usagers piétons.

La première de ces questions est certainement. Quand ?

Quel est le planning pour les travaux et surtout la réouverture des ponts ?

Ensuite, comment ?

Comment ces travaux vont-ils être financés ?

Pouvez-vous nous communiquer l'estimation des travaux pour les ponts et celle pour les routes à réparer ?

Comment la ville va-t-elle faire face à la part qui reviendra à la charge de la commune dans ces travaux ?

Le coût risque-t-il de remettre en question certaines réparation ou d'en retarder certaines ?

Enfin, pourquoi ? Nous avons vu la prouesse de l'entreprise publique Infrabel qui a réussi en des temps records de remettre en services les trains et tous les ponts ferroviaire touchés. Pourquoi ces travaux sont-ils plus lents pour les ponts routiers ?

Pourquoi faire appel à des experts externes plutôt que de faire diriger l'ensemble des travaux par les services de la Région wallonne ?



VERVIERS

Conseil communal du 25 octobre 2021

**Concerne : Question orale sur l'état d'avancement du projet
« Green Deal – Cantines durables »**

Chers membres du conseil, chers collègues,

En mai 2019, la Ville de Verviers signait, par l'intermédiaire de son Echevine de la Santé, Madame Sophie Lambert, le Green Deal pour des cantines durables avec des représentants de Malmédy et Baelen. L'engagement consistait à intégrer progressivement, durant 3 ans, de nouvelles pratiques en faveur de l'environnement, de la santé et de la transition écologique. Ce programme wallon de promotion de l'alimentation durable repose sur 6 axes de travail: des produits locaux, de saison, respectueux de l'environnement et des animaux, équitables, des repas sains et équilibrés, l'inclusion sociale ainsi qu'une réflexion sur la réduction du gaspillage alimentaire et des déchets.

Dans la Déclaration de Politique Communale, votre majorité s'est engagée à devenir signataire de la Convention « cantines durables » et nous souhaiterions savoir ce que la Ville a mis en place pour mettre en œuvre cet engagement tant dans les écoles que dans d'autres collectivités (crèches, maisons de repos...).

Dans le Plan Stratégique Transversal de votre majorité, adopté in extremis en septembre 2019, l'action **A87** visait à **augmenter le nombre de cantines de collectivités optant pour l'alimentation durable**. Lors de la rédaction de ce plan, cette action n'indiquait aucune échéance, aucun mandataire responsable, ni aucun budget. Nous avons d'ailleurs dénoncé l'absence d'attribution précise pour de nombreuses actions, rendant très difficile la bonne réalisation des promesses annoncées. La seule mention pour cette action 87 était celle du service de la santé de la ville de Verviers, qui relève de l'Echevinat de Madame Lambert, devenue aussi entretemps Echevine de l'Enseignement.

Questions pour l'Echevine de la Santé, Sophie Lambert :

- **Pouvez-vous nous informer de l'avancement du projet Green Deal – Cantines durables de votre majorité en faveur de l'alimentation durable ?**
- **Dans la nouvelle Déclaration de Politique Communale que se fait attendre, quels engagements concrets pouvez-vous prendre, au-delà de signer la Convention, pour mettre en œuvre concrètement cet engagement ? Avez-vous désigné une personne dans l'administration pour suivre cet engagement et quel engagement financier dans le budget 2022 estimez-vous nécessaire pour concrétiser ce projet ?**

Questions pour la Présidente du CPAS, Gaëlle Denys :

- **Votre choix d'abandonner le projet de maison intergénérationnelle signifie-t-il l'abandon du projet de cuisine collective, soutenu par votre majorité depuis 3 ans, et qui devait à la fois se fournir en produits locaux et alimenter les écoles et autres organisations publiques ? L'abandon de cette cuisine collective met-elle en péril, le cas échéant, le projet de « cantines durables » ?**

Pour le groupe Ecolo Verviers,
Hajib EL HAJJAJI, chef de groupe